Compte rendu des délibérations du conseil communautaire du 28 février 2015

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et Michel DELARBRE,
- Gilhac et Bruzac: Monsieur Gilbert BOUVIER,
- Saint Apollinaire de Rias: Madame Nicole CHAZEL et Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre: Messieurs Alain BOS et Bernard NOUALY,
- Saint Julien le Roux : Madame Roselyne PEYROUZE et Monsieur Michel MOULIN,
- Silhac: Madame Arlette ALLARD,
- <u>Vernoux-en-Vivarais</u>: Mesdames Martine FINIELS, Marie-Jo REYNAUD, Isabelle SALLES, Danièle SAGNES, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Gérard GOULLEY, Gérard NONY et Frank de PIERREFEU

Absents: Messieurs Gérard GLORIEUX et Alain CHAPON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

Le samedi vingt-huit février deux mille quinze à neuf heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle intercommunale sous le multi-accueil à Châteauneuf de Vernoux, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, présidente.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la présidente ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui s'est proposé.

2. Compte administratif 2014

Madame la présidente expose au conseil communautaire que le compte administratif qui va être proposé ne pourra pas faire l'objet d'un vote lors de la présente séance car les comptes de gestion du trésor public n'ont pas encore été établis.

Madame la présidente demande à Monsieur David LIECHTI, directeur, de présenter le compte administratif de l'exercice 2014, validé par la commission des finances lors de sa réunion du 25 février 2015.

Monsieur David LIECHTI rappelle que la Communauté de Communes gère :

- un budget général,
- un budget annexe, comptabilité M49, pour l'assainissement collectif,
- un budget annexe, assujetti à TVA, comptabilité M14, pour la zone artisanale de Greygnac,
- un budget annexe, assujetti à TVA, comptabilité M14, pour la zone d'activités de Fromentières.

Chacun des budgets est présenté sous une version analytique : les dépenses et les recettes sont ventilées par service. Cette ventilation n'est pas retranscrite dans la version réglementaire.

Les services du budget général sont désignés, par ordre alphabétique : administration, salle des associations, bureaux, chaufferie, CIAS, fête de l'eau, gymnase (espace multisports), maison de santé pluri-professionnelle, espace culturel Louis Nodon, piscine, SIAGE, randonnées, stade, tennis, TEOM, TEPOS, subventions aux budgets annexes, voirie.

Les services du budget *Assainissement* correspondent chacun à une station d'épuration des eaux usées et aux réseaux de collecte et de transport des effluents qui sont raccordés à ces stations. Les services concernent Châteauneuf de Vernoux / Vernoux en Vivarais, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Silhac et Vernoux-en-Vivarais (pour le quartier de la Justice).

Le budget *Zone artisanale de Greygnac* ne compte pas de services.

Le budget *Zone d'activité de Fromentières* compte deux services : un service général et un service dédié à la partie ressourcerie. Par la suite, pour chacune des activités accueillies dans les locaux, un service spécifique sera créé.

L'exécution du budget est conforme au budget primitif modifié.

Le conseil communautaire valide ces comptes et votera le compte administratif lorsque les comptes de gestion seront disponibles.

3. Budget primitif 2015

Madame la présidente ouvre la discussion sur le budget primitif 2015 dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Madame la présidente interroge l'assemblée sur les priorités de la Communauté de Communes entre les actions qui ont été initiées par la précédente mandature (SIAGE, Culture, TEPOS) et les projets de développement souhaités par la nouvelle équipe (maison de santé pluri professionnelles, fibre optique).

Le conseil communautaire demande que lui soit présenté prochainement, une projection budgétaire pour la période 2015 à 2019.

La prévision de hausse des dépenses de fonctionnement sera limitée à 1 % compte tenu du faible taux d'inflation sauf pour les dépenses énergétiques (bois, FOD et électricité) pour lesquelles la prévision de hausse sera de 3 %.

Madame la présidente indique que le conseil communautaire sera appelé à débattre de cette prévision budgétaire lors de sa prochaine réunion.

4. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au mardi 3 mars 2015 à 18h30, salle sous le multi accueil à Châteauneuf de Vernoux.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 12h00.